

L'ÉCHO DE PLAISANCE

ORGANE MENSUEL DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU TRAVAIL DE PLAISANCE

PARAISSANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

LISEZ ET FAITES LIRE

AIMONS NOTRE PAROISSE

ABONNEMENT : 1 franc

BUREAUX & RÉDACTION

36, Rue Guillemillot. — Paris XIV

TÉLÉPHONE : n° 713. 44

La Torpille

« Le poignard le plus aigu, le poison le plus actif et le plus durable, a dit Louis Veuillot, c'est la plume dans des mains sales. Avec cela on gâte un peuple, on gâte un siècle. Il s'écrit aujourd'hui des choses qui lèveront en semence de crimes. »

S'inspirant de cette pensée qu'il a exposée et développée avec l'éclat et la vigueur de sa coutumière éloquence; le R. P. Coubé a parlé, en un récent congrès, de la bonne et de la mauvaise presse.

Le passage que nous reproduisons sera, pour nos amis, un stimulant de plus à encourager la campagne de Presse commencée avec tant de succès dans la paroisse de Notre-Dame de Plaisance. La diffusion de la presse catholique est un apostolat à la portée de toutes les bonnes volontés : jeunes gens, les enfants eux-mêmes peuvent s'y employer efficacement.

« On a dit que saint Paul, s'il revenait parmi nous, se ferait journaliste. Je le crois vraiment. Enfin, que faisait saint Paul? Il laissait à d'autres, comme tous les apôtres d'ailleurs, le soin d'administrer les sacrements ; lui, il semait la parole : *nos praedicationi verbi instantes erimus*. Et pour cela il cherchait partout des chaires d'où il pût se faire entendre : il en demandait à la synagogue dans toutes les juiveries qu'il visitait ; il en demandait à l'Aréopage d'Athènes ; il en demandait au tribunal d'Agrippa, il en demandait au théâtre de la Grande Diane d'Ephèse ; il en demandait à la prison de Rome. Supposez qu'on lui eût dit un jour

« Paul, Paul, il y a une chaire d'où l'on peut être entendu, non seulement d'une petite synagogue, mais de toute l'Asie Mineure, de la Syrie, de la Palestine, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Italie ; du haut de cette chaire tu pourras prêcher ton Christ, annoncer la Croix, soulever les peuples vers la vérité, vers la justice. »

Je suis sûr que saint Paul aurait dit : « Où est-elle cette chaire que j'y monte? » Et si on la lui avait montrée, il l'aurait escaladée en un clin d'œil, et il y serait resté jusqu'à la fin de sa vie, comme les stylites au haut de leur colonne.

Cette chaire, elle n'existait pas du temps de saint Paul, mais elle existe aujourd'hui.

Elle n'est pas dans les églises. Il y a là une chaire où le curé expose la vérité et réfute l'erreur devant cinq cents pieuses personnes. Mais au dehors il y a une chaire

où le laïque peut se faire entendre de cent mille ou de cinq cent mille hommes. Cette chaire c'est le journal. Eh bien, je dis que saint Paul, s'il revenait, y monterait. Et je dis aussi que pendant longtemps les catholiques ont eu le tort de la laisser au socialiste, au libre-penseur, au franc-maçon, sans penser à s'en emparer. Aujourd'hui ils commencent à montrer plus de clairvoyance. Mais ils ne font pas encore assez.

Le journal a encore un autre avantage : c'est une arme que l'ennemi ne peut nous enlever. Je suppose que, en même temps, vous bâtissiez dix écoles et fondiez dix journaux, qu'arrivera-t-il? Un Combes viendra qui fermera vos dix écoles, mais il n'osera pas toucher à vos dix journaux. N'est-ce pas Combes qui a dit un jour : « J'ai balayé dix-sept mille établissements religieux, dont la noire silhouette se projetait sur les mairies de nos communes. »

Ah! Si nous avions eu dix-sept mille journaux, et même moins, bien rédigés et bien lus, non seulement Combes ne les aurait pas balayés, mais ce sont eux qui auraient balayé Combes et sa bande.

Nous avons pour nous la vérité et la justice, nous avons pour nous la cause de la liberté dont le nom sacré fait encore frémir les âmes: Oui, mais ce sont quelques centaines, quelques milliers d'âmes seulement que nous faisons frémir dans une conférence; tandis que si nous avions une presse plus étendue, c'est dans le pays tout entier que nous ferions passer le frisson libérateur.

Nos ennemis commettent crime sur crime, et, ce qui est beaucoup plus grave en politique, faute sur faute, maladresse sur maladresse ; nous avons eu l'affaire des fiches, nous avons eu l'affaire Thalamas, et combien d'autres encore.

Voyez ce qui est arrivé : La presse simplement honnête et patriotique s'est jointe à la presse catholique et l'explosion d'indignation a été telle qu'elle a fait sauter Crescent, Thalamas, et j'espère qu'elle en fera sauter bien d'autres et que son action purificatrice et vengeresse, interrompue je ne sais pourquoi, va reprendre bientôt de plus belle et produira tout son effet.

Cet exemple prouve ce que j'appellerai la puissance d'explosion du journal. Nous avons des idées superbes capables d'enthousiasmer la foule : nous avons des revendications et des protestations capables de renverser la tyrannie qui nous opprime. Mais nous les gardons trop

souvent pour nous et nos amis. Ce sont des torpilles dormantes placées dans des eaux

Voyez ce qui est arrivé : La presse simplement honnête et patriotique s'est jointe à la presse catholique et l'explosion d'indignation a été telle qu'elle a fait sauter Crescent, Thalamas, et j'espère qu'elle en fera sauter bien d'autres et que son action purificatrice et vengeresse, interrompue je ne sais pourquoi, va reprendre bientôt de plus belle et produira tout son effet.

Cet exemple prouve ce que j'appellerai la puissance d'explosion du journal. Nous avons des idées superbes capables d'enthousiasmer la foule : nous avons des revendications et des protestations capables de renverser la tyrannie qui nous opprime. Mais nous les gardons trop souvent pour nous et nos amis. Ce sont des torpilles dormantes placées dans des eaux où ne s'aventure pas

l'ennemi. Il faudrait des torpilleurs pour les lancer contre ces bâtiments de guerre que sont les institutions et les lois sectaires, les livres et les journaux maçonniques, les élections blocardes, et surtout contre ce gros cuirassé, ce malfaiteur destroyer, la franc-maçonnerie. Ces torpilleurs sont les journaux...

C'est le bon journal qui nous sauvera. Ah ! si je voyais flotter devant moi le drapeau de Jeanne d'Arc et briller son épée : je saluerais cette épée, je baiserais le drapeau. Eh bien, la bonne épée qu'il faut saluer, c'est le bon journal, et le drapeau qu'il faut baiser avec amour, c'est la Croix ! »

Pour copie conforme :

Votre Curé.

L'Inventaire

Mercredi 31 janvier, à 2 h. M. Louis Messent, sous-inspecteur de l'Enregistrement, accompagné de M. Jadot, adjoint au maire du X^{IV}e arrondissement, s'est présenté à la porte de l'Église pour ouvrir les opérations de l'inventaire.

M. le Curé, entouré de tout son clergé du conseil de Fabrique et de plusieurs centaines d'hommes, a reçu M. l'Inspecteur au -porche de l'Église et a fait à très haute voix la déclaration suivante : « Tant que l'autorité ecclésiastique n'aura pas statué sur la dévolution des biens dont elle m'a confié la garde, ma conscience m'interdit d'y laisser toucher d'aucune façon et par conséquent d'en laisser faire l'inventaire.

M. l'Inspecteur a fait répéter : « Vous refusez de m'accompagner dans l'inventaire ? » — « Je refuse », a répondu M. le Curé.

Pareille question a été posée à M. le Président du Conseil de Fabrique qui a répondu « Je suis de l'avis de mon Curé ».

Messieurs les Délégués du gouvernement se sont alors retirés sans avoir pénétré dans l'Église. La foule très digne et jusque-là silencieuse applaudit vigoureusement et crie : Vive la liberté.

La grande porte se referme et la foule qui remplit l'Église assiste pieusement au salut du Saint-Sacrement. La plupart des hommes présents, ouvriers et employés, avaient demandé deux ou trois heures de permission pour venir protester en personne.

UNE ENQUETE SUGGESTIVE

Elle est du « Matin » du 24 janvier dernier. Elle avait pour but de rechercher « quelle situation matérielle la loi de séparation va créer aux Paroisses riches et aux Paroisses pauvres. »

A Plaisance.

« Notre-Daine-du-Travail, nous dit un prêtre que nous interrogeons, a ceci de particulier qu'elle reste la propriété de la fabrique, c'est-à-dire de l'association cultuelle. L'État n'est pour rien, en effet, dans sa construction. C'est l'abbé Soulange-Bodin, le curé actuel, qui est parvenu à construire cette église à l'aide de souscriptions privées. La paroisse est excessivement pauvre. Elle restera telle. Le produit du casuel a toutes les peines du monde à payer les employés de l'église. Quant au clergé, quand nous possédions le monopole des inhumations l'archevêché l'entretenait.

Depuis qu'on l'a supprimé, nous n'avons plus rien. Si bien que l'abbé « Soulange -Bodin, pour nourrir ses vicaires, a été obligé de se faire chocolatier. « Nous vivons sur les bénéfices que produit le chocolat de Notre-Dame-du-Travail. C'est bien simple : nous avons quarante mille paroissiens. Et il n'y a absolument que des ouvriers, pas un industriel, pas un bourgeois. Si nous faisons un mariage payant tous les trois mois, c'est très beau.

— « Mais alors, vous aurez de la difficulté à constituer votre association ?

— « A qui le dites-vous ?... Nous avons déjà eu bien de la peine à trouver huit personnes pour le conseil de fabrique ! Nous rappelons à propos de cette enquête qu'il a été commencé à Plaisance, il y a un an, une Société Paroissiale qui se propose entre autres buts de s'occuper des besoins religieux du quartier.

En un an, cette société a pu verser au trésorier de la Fabrique, à titre d'aumônes pour l'entretien du culte, la somme de 7.600 francs, très importante si on songe à la pauvreté du quartier.

Elle a organisé une pétition contre la licence des cartes postales et des rues, un comité de propagande catholique pour conférences chez les marchands de vins, et en ce moment on recueille des milliers de signatures contre l'enterrement civil obligatoire dans l'armée.

Une chose à laquelle on ne pense pas assez, dans les classes aisées, c'est qu'on peut être membre honoraire de la Société Paroissiale de Plaisance, et qu'en faisant du bien à un faubourg on fait du bien par contrecoup au reste de la France toujours attentif à copier la capitale.

Voici, pour ceux que cela intéresserait, les Statuts de la S. P. P. tels qu'ils ont été modifiés et approuvés à l'Assemblée Générale du 26 novembre 1905 :

Article 1. — Il est formé entre les personnes qui auront adhéré aux présents statuts sous le nom de Société Paroissiale de Plaisance (en abrégé S. P. P.), une association qui a pour but de s'occuper des intérêts

généraux des habitants de la dite paroisse.

Art. 2. — L'Association est formée conformément à l'art. II de la loi du 1er juillet 1901, et au droit commun régissant les contrats et obligations.

Art. 3. L'Association est dirigée par un Bureau composé de trois membres.

Art. 4. Les associés fournissent au Bureau de l' Association les ressources nécessaires à son fonctionnement par des cotisations mensuelles variant de 0 fr. 05 à 5 fr. qui sont employées chaque année conformément à son but et à la loi du 1er juillet 1901, c'est-à-dire sans partage ni capitalisation.

N. B. Il y a trois sortes d'adhésions

1° L'associé accepte de donner son nom et de verser sa cotisation au collecteur dizainier, à domicile, mensuellement ou trimestriellement, ou annuellement :

2° L'associé donne son nom, mais préfère payer « » à l'église ou au siège social ;

3° L'associé, pour des raisons sérieuses, ne désire pas donner son nom, mais consent à verser la cotisation ; dans ce cas il place le montant de sa cotisation dans un tronc ad hoc.

On le voit, il y en a pour tous les goûts et des facilités sont créées pour encourager les bonnes volontés -- de toute nature.

Les intéressés sont prévenus que leurs noms ne seront pas publiés et que femmes et enfants peuvent faire partie de l'association.

Protestation contre l'enterrement civil dans l'armée

qui est signée en masse dans le quartier

par les soins de la S. P. P.

Nous soussignés de toute opinion, de toute religion, pères, mères, épouses, frères ou sœurs de soldats, joignons, au nom du respect dû à la liberté de conscience de chacun et aux droits imprescriptibles des pères et mères de famille et de l'intérêt supérieur de la Patrie, notre protestation à celles des « mères de famille » et des « amis de l'armée et de la liberté » contre la circulaire ministérielle du 15 novembre 1905 portant :

« Sont supprimés à la date du 1er janvier 1906 tous les emplois d'ecclésiastiques assurant à un titre quelconque le service des Cultes dans les établissements hospitaliers militaires... »

« Les services religieux ne seront célébrés que sur la demande expresse des familles ou d'après la volonté exprimée en toute liberté par les défunts.

« A défaut de la volonté exprimée par le défunt, comme dans le cas où il n'existerait pas de famille, ou si la famille ne faisait pas connaître ses intentions, les obsèques auront lieu sans cérémonie religieuse.

Cette circulaire : 1° rendant généralement impossible au soldat malade ou blessé, même en danger de mort, la visite du ministre de sa religion ;

2° Rendant réglementaire et imposant en fait l'enterrement civil pour celui qui meurt, en activité de service,

Nous réclamons formellement son abrogation

Et demandons instamment :

1° Que les ministres de tous les cultes aient accès, à des heures déterminées, dans les hôpitaux et ambulances militaires et, à toute heure, en cas d'appel, auprès d'un malade en danger de mort ;

2° Que, sauf avis contraire, spontanément et formellement exprimé, tout militaire mort à l'hôpital soit enterré comme il l'eût été dans sa famille, avec la cérémonie religieuse de son culte, dont mention devra être faite sur son livret individuel ;

3° Que les crédits nécessaires à couvrir les frais de culte dans les diverses formations sanitaires de l'armée soit rétablis.

Le peuple a faim

L'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche-de Dieu.

Voilà pourquoi le peuple a faim non seulement de pain, mais de vérité, de justice, de liberté.

Voilà pourquoi, pour lui donner la vérité en plus grande quantité, le Comité de la Bonne Presse de Plaisance a décuplé depuis deux années son action dans le quartier et demande à la centupler s'il le pouvait.

Plusieurs personnes, après l'article « Du pain » paru il y a deux mois dans l'Écho, ont envoyé de généreuses offrandes.

En Voici l'emploi. — Peut-être ce compte-rendu encouragera-t-il d'autres générosités en faveur de cette œuvre capitale d'apostolat.

1° Pendant un an 270 journaux seront distribués à titre de primes gratuites tous les matins chez deux boulangers et une mercière.

2° Toutes les semaines, cent Pèlerins illustrés seront distribués au même titre pendant un an chez un boulanger et dans une mercerie.

3° Cinquante familles ont été abonnées gratuitement pendant deux mois à la Croix: quotidienne et au supplément illustré du dimanche.

4° 2.000 bandes pour journaux lus ont été écrites et envoyées.